

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
QUATRIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
(2018-2019)
LE 13 NOVEMBRE 2018

01.00 RECUEILLEMENT

À 19 h 30, Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, déclare la présente séance ouverte.

Elle souligne la présence de monsieur Réal Cayer, représentant de l'APL, monsieur Denis Hérard et madame Anne Isabelle Lavigne, de la firme de vérification Deloitte S.E.N.R.L./s.r.l., madame M^{me} Pauline Martin Paquet, directrice à l'école des Timoniers, et, du CECSDGS et SAE, deux observatrices.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 NOVEMBRE 2018 À 19 H 30 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)

Suzanne Gaudette (5)

Michelle Morin (3)

Sophia Plante, représentante du comité de parents, niveau secondaire

Valérie Roy, représentante du comité de parents

MM. les commissaires

Éric Allard (4)

Stéphane Bessette (1)

André Dugas (7)

Cédric Fontaine (6)

Tommy Gaulin, représentant EHDAA

Martin Herteleer, représentant du comité de parents, niveau primaire

Alain Lemieux (11)

ABSENTS : Mesdames Margot Pagé (9) et Maude Simard (10)

Monsieur Stéphane Desjardins (8)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{mes} Marie-Claude Huberdeau, directrice générale adjointe

Kathlyn Morel, directrice générale

M. Daniel Bouthillette, directeur général adjoint

ET :

M^{mes} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières

Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs

Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et des communications

MM. Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines

Eric Drouin, directeur du Service des technologies de l'information

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

C.C.-4623-11-18 04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour tel que déposé à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DES COMMUNICATIONS

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018.

06.02 Redécoupage des bassins géographiques d'écoles primaires de la ville Châteauguay

06.02.01 Hypothèses de consultation pour les écoles Gérin-Lajoie, Laberge, Marc-André Fortier et Saint-Jean-Baptiste

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

07.01 Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) – Affiliation et nomination d'un délégué

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

08.01 Nomination au poste de coordination à la rémunération au service des ressources humaines

08.02 Processus de sélection de la relève des directions d'établissement – Rapport et liste d'éligibilité

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 États financiers (TRAFICS) – Rapport de l'auditeur externe – Résolution du dépôt des états financiers

09.02 Régime d'emprunt pour l'année 2018-2019

09.03 Demande d'ajustement budgétaire pour école spécialisée

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 École Jacques-Leber - Services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-017-AOP-SPA-81871

10.02 École Jacques-Leber - Services professionnels en ingénierie pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-018-AOP-SPI-81871

10.03 École Pierre-Bédard – Services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-013-AOP-SPA-81772

10.04 École Pierre-Bédard – Services professionnels en ingénierie pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-014-AOP-SPI-81772

10.05 École Saint-Michel-Archange – Services professionnels en architecture pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-010-AOP-SPA-81773

10.06 École Saint-Michel-Archange – Services professionnels en ingénierie pour l'agrandissement et le réaménagement de l'école, appel d'offres 18-011-AOP-SPI-81773

- 10.07 École Jacques-Barclay – Utilisation de la cour d'école et des toilettes de l'école par la Municipalité de Saint-Mathieu en lien avec le passage du train des Fêtes du CP
- 10.08 Ville de Saint-Constant - Protocole d'entente pour le financement et l'utilisation du terrain de mini soccer synthétique à l'école Piché-Dufrost
- 10.09 Municipalité de Napierville - Protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services
- 10.10 École Jacques-Leber - Acceptation des ordres de changements - réfection des blocs sanitaires et génératrice extérieure, modification de la résolution C.C.-4533-06-18
- 10.11 Écoles diverses - Acceptation des ordres de changements - Modification de la résolution C.E.-3733-05-18, forage puits, tests de conductivité - 6 écoles
- 10.12 École Saint-François-Xavier - Acceptation des ordres de changements - Réfection du débarcadère et du stationnement, modification de la résolution C.C.-4534-06-18

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

- 14.01 Coups de coeur

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 Résolution ville de Mercier – Demande de terrains de la CSDGS
- 18.02 Activités et événements
- 18.03 Résolution ville de La Prairie – Demande de terrains de la CSDGS

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS
Période de questions du public

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2018.

C.C-4624-11-18

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4625-11-18

06.02 REDÉCOUPAGE DES BASSINS GÉOGRAPHIQUES D'ÉCOLES PRIMAIRES DE LA VILLE CHÂTEAUGUAY

Monsieur Daniel Bouthillette, directeur général adjoint, présente le dossier.

06.02.01 HYPOTHÈSES DE CONSULTATION POUR LES ÉCOLES GÉRIN-LAJOIE, LABERGE, MARC-ANDRÉ FORTIER ET SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT l'analyse des résultats des prévisions de l'effectif scolaire 2018-2023 par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'analyse des résultats de la préconsultation par la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier de cette démarche est de permettre aux écoles primaires de Châteauguay d'accueillir un nombre d'élèves en fonction de leur capacité d'accueil afin de maintenir une qualité de service;

CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'école Gérin-Lajoie pour la rentrée scolaire 2019-2020;

CONSIDÉRANT la validation effectuée par le Service de l'organisation scolaire;

CONSIDÉRANT les travaux de la séance plénière du 6 novembre 2018; La Direction générale recommande au conseil des commissaires de soumettre aux conseils d'établissement des écoles concernées, aux fins de la consultation officielle du 13 novembre 2018 au 13 décembre 2018, les deux propositions déposées sous la cote 06.02.01a.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Michelle Morin, commissaire,

d'adopter pour la consultation officielle les deux propositions déposées sous la cote 06.02.01a.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

C.C.- 4626-11-18

07.01a RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (RSEQ) – AFFILIATION

Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries adhère à l'organisme « RSEQ Montérégie » pour l'année scolaire 2018-2019 et que les membres du Conseil des commissaires consentent à cette fin une somme de 6 034.21 \$.

Calcul du taux d'affiliation: 350 \$ de base + 3 735.89 \$ (0,23 \$ X 16 423 élèves du primaire) + 1 948.32 \$ (0,24 \$ X 8 118 élèves du secondaire).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4627-11-18

07.01b RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC (RSEQ) – NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ

Madame Pascale Gingras, directrice des Services éducatifs, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

que monsieur Stéphane Bouthillier, directeur adjoint à l'école de la Magdeleine, soit désigné à titre de délégué de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries au sein de l'organisme « RSEQ Montérégie » pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

C.C.- 4628-11-18

08.01 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTEUR DE LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

de nommer M. Hugues Provost à titre de coordonnateur au Service des ressources humaines, au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, selon les conditions prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des cadres des commissions scolaires. La date de son entrée en fonction est le 7 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4629-11-18

08.02 PROCESSUS DE SÉLECTION DE LA RELÈVE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT – RAPPORT ET LISTE D'ÉLIGIBILITÉ

Monsieur Michel Brochu, directeur du Service des ressources humaines, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'application du processus de recrutement et de sélection pour pourvoir les besoins futurs de postes à la direction au sein de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire, et résolu :

d'adopter la liste d'éligibilité à la fonction de direction d'établissement ci-jointe en vue d'éventuels postes à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01a ÉTATS FINANCIERS (TRAFICS) – RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE

M. Denis Hérard, auditeur de la firme de vérification Deloitte S.E.N.R.L./s.r.l., dépose le rapport de l'auditeur et confirme que les états financiers de la commission scolaire des Grandes-Seigneuries sont conformes aux normes comptables.

M. André Dugas, président du comité de vérification, confirme que le comité de vérification est satisfait du rapport.

C.C.- 4630-11-18

09.01b RÉOLUTION DU DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'il convient d'officialiser le dépôt des états financiers;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

d'accepter le dépôt des états financiers du 30 juin 2018 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant qui en fait partie intégrante

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M^{me} Marie-Louise Kerneis félicite, au nom du conseil des commissaires, toute l'équipe.

C.C.- 4631-11-18

09.02 RÉGIME D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE 2018-2019

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

ATTENDU QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), La commission scolaire des Grandes-

Seigneuries (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 septembre 2019, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 39 862 000\$;

ATTENDU QUE conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU' il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 27 septembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sophia Plante, commissaire,

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 30 septembre 2019, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 39 862 000 \$, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **quinze mois** s'étendant du 1er juillet au 30 septembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des commissions scolaires, soit dépassé;

b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du Gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux commissions scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre;

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :

a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du Gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente;

La directrice générale;

La direction des ressources financières;

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente

résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4632-11-18

09.03 DEMANDE D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE POUR ÉCOLE SPÉCIALISÉE

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, présente le dossier.

CONSIDÉRANT l'ouverture prévue de la nouvelle école spécialisée en août 2019;

CONSIDÉRANT le mandat régional de cette nouvelle école spécialisée;

CONSIDÉRANT la clientèle francophone et anglophone de cette école spécialisée;

CONSIDÉRANT que les allocations prévues par les règles budgétaires sont insuffisantes pour rendre les services requis à la clientèle visée et ses besoins particuliers;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires prévoient la possibilité de demander un ajustement à ces allocations pour tenir compte des besoins des élèves handicapés visés;

CONSIDÉRANT que les revenus autonomes qui servent à financer, entre autres, la gestion de l'école et les frais liés à l'entretien physique et ménager, l'énergie et la sécurité de l'immeuble seront inexistantes pour la première année et insuffisants par la suite;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire,

de soumettre dès maintenant une demande d'accompagnement et d'ajustement budgétaire au ministère de l'Éducation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4633-11-18

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 ÉCOLE JACQUES-LEBER - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE APPEL D'OFFRES 18-017-AOP-SPA-81871

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école secondaire Jacques-Leber ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Architecture

Leclerc Associés Architectes Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4634-11-18

10.02 ÉCOLE JACQUES-LEBER - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE, APPEL D'OFFRES 18-018-AOP-SPI-81871

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école secondaire Jacques-Leber ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection ;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Ingénierie

Stantec Experts-Conseils Ltée

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4635-11-18

10.03 ÉCOLE PIERRE-BÉDARD – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE, APPEL D'OFFRES 18-013-AOP-SPA-81772

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école secondaire Pierre-Bédard ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigneur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Architecture

Marosi Troy Architectes Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4636-11-18

10.04 ÉCOLE PIERRE-BÉDARD – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE, APPEL D'OFFRES 18-014-AOP-SPI-81772

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école secondaire Pierre-Bédard ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Ingénierie
Bouthillette Parizeau Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4637-11-18

10.05 ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE APPEL D'OFFRES 18-010-AOP-SPA-81773

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école primaire Saint-Michel-Archange ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Architecture
DKA Architectes Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4638-11-18

10.06 ÉCOLE SAINT-MICHEL-ARCHANGE – SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'AGRANDISSEMENT ET LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE APPEL D'OFFRES 18-011-AOP-SPI-8177

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'ajout d'espace a été transmise au ministère de l'Éducation concernant l'agrandissement de l'école primaire Saint-Michel-Archange ;

CONSIDÉRANT l'échéancier pour réaliser les travaux d'ajout d'espace afin de répondre au besoin de capacité d'accueil de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics* qui prévoient la formation d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT les recommandations faites par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires acceptent de retenir le service professionnel suivant :

Ingénierie
Ponton Guillot Inc.

que la présidence du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4639-11-18

10.07 ÉCOLE JACQUES-BARCLAY – UTILISATION DE LA COUR D'ÉCOLE ET DES TOILETTES DE L'ÉCOLE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU EN LIEN AVEC LE PASSAGE DU TRAIN DES FÊTES DU CP

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Mathieu sera responsable de la supervision des lieux;

CONSIDÉRANT l'objectif du programme Train des Fêtes du CP et son apport à la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

d'autoriser la municipalité de Saint-Mathieu à utiliser le terrain de l'école Jacques-Barclay ainsi que l'accès aux salles des toilettes le dimanche 25 novembre 2018, dans le cadre du passage du Train des Fêtes du CP.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4640-11-18

10.08 VILLE DE SAINT-CONSTANT - PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE FINANCEMENT ET L'UTILISATION DU TERRAIN DE MINI SOCCER SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE PICHÉ-DUFROST

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la construction et l'aménagement, par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et sur un terrain lui appartenant, d'un terrain de soccer avec surface synthétique;

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et de la Ville de Saint-Constant de s'engager dans un partenariat pour le développement d'infrastructures sportives à l'usage des élèves de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et des citoyens de Saint-Constant;

CONSIDÉRANT les termes du projet de Protocole d'entente entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Ville de Saint-Constant;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que le conseil accepte les principes établis dans le Protocole d'entente avec la Ville de Saint-Constant;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le protocole d'entente, de même que, le cas échéant, tout document requis pour donner suite à ce protocole, avec la Ville de Saint-Constant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4641-11-18

10.09 MUNICIPALITÉ DE NAPIERVILLE - PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'UTILISATION DE LOCAUX, DE TERRAINS, D'ÉQUIPEMENTS ET LA FOURNITURE DE SERVICES

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la promesse d'échange intervenue entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Municipalité de Napierville le 17 juillet 2017;

CONSIDÉRANT l'acte de cession à intervenir entre la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT les termes du Protocole d'entente avec la Municipalité de Napierville concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que le conseil des commissaires adopte le protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services, avec la Municipalité de Napierville;

que la présidente du conseil des commissaires et la directrice générale soient autorisées à signer, pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, le protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services, convenu avec la Municipalité de Napierville et tout autre document requis pour donner suite à ce protocole.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4642-11-18

10.10 ÉCOLE JACQUES-LEBER - ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENTS - RÉFECTION DES BLOCS SANITAIRES ET GÉNÉRATRICE EXTÉRIEURE, MODIFICATION DE LA RÉOLUTION C.C.-4533-06-18

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le contrat octroyé le 19 juin 2018 à **T3P Construction Inc.** (C.C.-4533-06-18), pour la réfection des blocs sanitaires et génératrice extérieure à l'école Jacques-Leber ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la nature des modifications qui ont été apportées à ce jour au contrat initial ;

CONSIDÉRANT la nature des modifications que le Service des ressources matérielles prévoit devoir apporter au contrat initial pour finaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces modifications sera financée par la réserve pour contingences prévue au projet et l'excédent par le budget d'investissement de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires autorisent les modifications au contrat initial de **659 858.00 \$** (avant taxes), jusqu'à concurrence de **18,2 %** (120 095 \$ avant taxes) de la valeur initiale du contrat ;

qu'à la fin des travaux, le Service des ressources matérielles dépose au conseil des commissaires une mise à jour des modifications qui auront été apportées au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4643-11-18

10.11 ÉCOLES DIVERSES - ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENTS - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION C.E.-3733-05-18, FORAGE PUIITS, TESTS DE CONDUCTIVITÉ - 6 ÉCOLES

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le contrat octroyé le 29 mai 2018 à **Puits Bernier Inc.**, de Sherbrooke (C.E.-3733-05-18), pour le forage puits, tests de conductivité – 6 écoles (des Bourlingueurs, Gérin-Lajoie, Saint-René, Saint-Romain, Saint-Viateur et Sainte-Clotilde) ;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT la nature des modifications qui ont été apportées à ce jour au contrat initial ;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces modifications sera financée par la réserve pour contingences prévue au projet et l'excédent par le budget d'investissement de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires autorisent les modifications au contrat initial de **13 250.24 \$** (avant taxes), qui représentent un dépassement de **10,06 %** de la valeur initiale du contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

C.C.- 4644-11-13

10.12 ÉCOLE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER - ACCEPTATION DES ORDRES DE CHANGEMENTS - RÉFECTION DU DÉBARCADÈRE ET DU STATIONNEMENT, MODIFICATION DE LA RÉOLUTION C.C.-4534-06-18

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT le contrat octroyé le 19 juin 2018 à **Gestion Dexsen Inc.** (C.C.-4534-06-18), pour la réfection des débarcadères et travaux connexes à l'école Saint-François-Xavier à La Prairie;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux ;

CONSIDÉRANT l'accélération des travaux requise afin d'assurer la rentrée scolaire ;

CONSIDÉRANT la nature des modifications qui ont été apportées à ce jour au contrat initial ;

CONSIDÉRANT la nature des modifications que le Service des ressources matérielles prévoit devoir apporter au contrat initial pour finaliser les travaux ;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces modifications sera financée par la réserve pour contingences prévue au projet et l'excédent par le budget d'investissement de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du conseil des commissaires autorisent les modifications au contrat initial de **Gestion Dexsen Inc.**, jusqu'à concurrence de 15,23 % (31 521,91 \$ avant taxes) de la valeur initiale du contrat.

qu'à la fin des travaux, le Service des ressources matérielles dépose au conseil des commissaires une mise à jour des modifications qui auront été apportées au contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

14.01 COUPS DE CŒUR

COUP DE CŒUR DE M^{me} Marie-Louise Kerneïs

- Sylvie Hébert enseignante à l'école alternative des Trois-Sources pour le projet Les Hirondelles. Une soirée a eu lieu à l'Héritage St-Bernard où madame Hébert et ses élèves étaient en nomination. Félicitations à madame Hébert et ses élèves.
- Bravo aux Services éducatifs pour la gestion de crise à l'école Louis-Philippe-Paré.

COUP DE CŒUR DE M^{me} Sophia Plante

- Jour de l'Amnistie internationale, l'école de la Magdeleine agissait comme hôte. Monsieur Réal Houde (AVSEC) était l'un des organisateurs. Présence de 150 participants. Bravo à l'école de la Magdeleine et aux organisateurs.

15.00 COMITÉ DE PARENTS

- Critères d'inscription et consultation
- Régie interne
- Démission et nomination à l'exécutif, M. Kirouac a été nommé.

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

PRÉSIDENTE

Madame Marie-Louise Kerneïs, présidente, souligne les sujets suivants :

- Une lettre d'un citoyen a été déposée au conseil des commissaires. Suivi à un prochain conseil des commissaires.
- Musée d'archéologie, invitation pour le soir du jeudi 15 novembre 2018.
- Comité choix du nom de la nouvelle école EHDAA.
- Résultat des élèves, taux de sortie 14.7% à 9.2%. Garçons 20.7% à 12.11%. Un événement aura lieu. Belle réussite!

Monsieur Alain Lemieux, commissaire, souligne le sujet suivant :

- Il invite les gens à donner du sang lors de la clinique de sang qui a eu lieu le 15 novembre dernier à l'école secondaire de la Magdeleine.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 Résolution ville de Mercier – Demande de terrains de la CSDGS

18.02 Activités et événements

18.03 Résolution ville de La Prairie – Demande de terrains de la CSDGS

C.C.- 4645-11-13

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 08,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1312-015
s:\510\sg\1000_administration_generale\1310_cc\1311_pv\1-2018-2019\5. 13 novembre 2018_1312 .doc